

OBJET

Le présent règlement a pour but de définir les modalités d'inscription et d'utilisation des services proposés par la Mairie de Thairé. **Toute inscription vaut adhésion au règlement intérieur.**

MODALITES D'ACCUEIL

L'accueil des enfants se déroule dans des salles dédiées à l'intérieur de l'école ou dans l'espace Dirac par des animateurs diplômés et selon un taux d'encadrement bien précis fixé par le SDJES.
Pour le respect de tous, une hygiène corporelle et une tenue vestimentaire correctes sont demandées dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs.

FREQUENTATION

Les accueils péri et extra-scolaires sont ouverts aux enfants dès leur inscription à l'école et ce jusqu'à leur entrée au collège.
L'accès à l'accueil se fait sur inscription via le portail famille avec un dossier individuel **OBLIGATOIREMENT** complet et mis à jour régulièrement. (à vérifier à chaque rentrée scolaire et signaler tout changement en cours d'année).
Pour des raisons de sécurité, les enfants ne doivent pas composer le code seuls et doivent être accompagnés jusqu'au lieu d'accueil et confiés à un animateur.
Seuls les enfants de 10 ans minimums peuvent quitter seuls les accueils sur présentation d'une autorisation écrite des parents ou des représentants légaux.

MODALITES D'INSCRIPTION : EN LIGNE VIA LE PORTAIL FAMILLE

- Pièces à joindre dès la première inscription sur le portail famille :
- * Les fiches de renseignements et fiches sanitaires dûment complétées
 - * La copie de l'attestation CAF précisant le Quotient Familial ou bien le dernier avis d'imposition si non affilié à la caf ou l'attestation MSA.
 - * L'attestation d'assurance extrascolaire
 - * La case droit à l'image cochée
 - * Une photo
 - * Un justificatif de domicile

En cas de dossier incomplet, l'inscription en ligne ne sera pas validée et votre enfant ne pourra pas être accueilli.

Toute modification ou annulation d'inscription doit être faite via le portail famille depuis votre espace personnel **au plus tard 48h (2 jours ouvrés du lundi au vendredi)** avant le début de l'activité ; **7 jours à l'avance pour le mercredi et les vacances.**
Il est impératif de passer via le portail famille et non via les enseignants ou les animateurs pour signaler toute modification d'inscription ou absence.

Passé ce délai, un forfait absence vous sera facturée ; À savoir :
Forfait absence périscolaire matin : 1.80€ Thairé / 2.25€ Ext
Le soir : 2.40€ Thairé /3€ Ext
Le tarif de l'inscription le mercredi - Le tarif journée pour les vacances.
(Dédution possible sur la présentation d'un certificat médical).
En ce qui concerne la garde alternée, il est demandé de fournir un calendrier avec la répartition des semaines de garde afin de faciliter la facturation mensuelle ainsi que le QF et le lieu d'habitation de chaque parent.

TARIFS : En fonction du QF et du lieu d'habitation.
Sans justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué.

TARIFS MATIN ET SOIR PERISCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2025								
	MATIN : 45 minutes		SOIR 1 : 1h		SOIR 2 : 2h		SOIR 3 : 2h75	
	7h30-8H15		16H15-17H15		16H15-18H15		16h15-19h	
	THAIRE	EXT	THAIRE	EXT	THAIRE	EXT	THAIRE	EXT
QF 1	1,16 €	1,46 €	1,55 €	1,95 €	3,09 €	3,90 €	4,25 €	5,36 €
QF 2	1,32 €	1,66 €	1,75 €	2,21 €	3,50 €	4,42 €	4,82 €	6,08 €
QF 3	1,47 €	1,85 €	1,96 €	2,47 €	3,91 €	4,94 €	5,38 €	6,79 €
QF 4	1,55 €	1,95 €	2,06 €	2,60 €	4,12 €	5,20 €	5,67 €	7,15 €
QF 5	1,71 €	2,15 €	2,27 €	2,86 €	4,53 €	5,72 €	6,23 €	7,87 €
QF 6	1,86 €	2,34 €	2,47 €	3,12 €	4,94 €	6,24 €	6,80 €	8,58 €

TARIFS MERCREDI PERISCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2025								
	MATIN sans repas		MATIN avec repas		APRES MIDI avec goûter		JOURNEE avec repas et goûter	
	7h30-12h		7h30-13h30		13h30-19h		7h30-19h	
	THAIRE	EXT	THAIRE	EXT	THAIRE	EXT	THAIRE	EXT
QF 1	6,95 €	8,69 €	12,42 €	15,53 €	9,10 €	11,37 €	16,88 €	21,10 €
QF 2	7,88 €	9,85 €	14,08 €	17,60 €	10,23 €	12,79 €	19,05 €	23,82 €
QF 3	8,81 €	11,01 €	15,73 €	19,67 €	11,36 €	14,20 €	21,22 €	26,53 €
QF 4	9,27 €	11,59 €	16,56 €	20,70 €	11,93 €	14,91 €	22,31 €	27,89 €
QF 5	10,20 €	12,75 €	18,22 €	22,77 €	13,06 €	16,33 €	24,48 €	30,60 €
QF 6	11,12 €	13,91 €	19,87 €	24,84 €	14,20 €	17,75 €	26,65 €	33,32 €

	TARIFS VACANCES SCOLAIRES AU 1ER SEPTEMBRE 2025					
	REPAS		GOUTER		JOURNEE	
					7h30-18h30	
	THAIRE	EXT	THAIRE	EXT	THAIRE	EXT
QF 1	3,15 €	3,94 €	0,60 €	0,75 €	16,11 €	20,14 €
QF 2	3,57 €	4,46 €	0,60 €	0,75 €	18,18 €	22,72 €
QF 3	3,99 €	4,99 €	0,60 €	0,75 €	20,25 €	25,31 €
QF 4	4,20 €	5,25 €	0,60 €	0,75 €	21,28 €	26,60 €
QF 5	4,62 €	5,78 €	0,60 €	0,75 €	23,35 €	29,19 €
QF 6	5,04 €	6,30 €	0,60 €	0,75 €	25,42 €	31,77 €

QF 1 / 75% TARIF 0 à 550	QF 2 / 85% TARIF 551 à 880	QF 3 / 95% TARIF 881 à 1320	QF 4 / 100% TARIF 1321 à 1540	QF 5 / 110% TARIF 1541 à 1815	QF 6 / 120% TARIF 1816 et plus
-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

REGLEMENT DES FACTURES :

L'envoi des factures aux familles se fait uniquement par mail et sont disponibles dans la rubrique finances du compte famille. Les factures sont émises par les services de la Mairie, mais le règlement se fait auprès du Service de Gestion Comptable de Ferrières en espèces, chèques, tickets E.CESU, chèques vacances, carte bancaire via le site internet sécurisé « payfip » (modalités sur la facture) ou en prélèvement automatique en nous fournissant un RIB et mandat SEPA (modalités sur le règlement financier) ou via le QR code figurant sur votre facture.

Nous vous demandons d'être vigilants sur le paiement régulier de ces factures et d'informer la Mairie en cas de difficulté.

ALIMENTATION :

Le repas et le goûter étant fournis pendant les périodes d'accueil, il est impératif de faire part des contre-indications alimentaires de l'enfant dans son dossier individuel et de fournir un certificat médical ou bien un «Projet d'Accueil Individualisé (PAI) afin de mettre en place un protocole adapté. Fournir le repas et le goûter dans ce cas.

SANTE :

En cas d'urgence, l'équipe encadrante s'engage à prévenir la famille, et selon la gravité, à contacter le médecin traitant ou si besoin le 15. Si, pour un motif médical, l'enfant doit suivre un traitement, il est demandé une ordonnance ainsi qu'une autorisation parentale écrite à donner le dît traitement.

LES INTERDITS :

- * bijoux de valeur, téléphone portable, jeux électroniques ainsi que tout objet considéré comme dangereux.
- * la structure n'est pas responsable en cas de perte, dommage ou vol de ces dits interdits.
- * les médicaments sauf prescription médicale (joindre l'ordonnance et l'autorisation écrite à administrer les médicaments).

DISCIPLINE :

Tout enfant manifestant à plusieurs reprises et après plusieurs remarques un manque de respect, un comportement violent à l'égard de ses camarades ou de l'équipe encadrante, sera amené à être convoqué avec ses parents. Sans changement à l'issue de cet entretien, l'enfant pourra être exclu de l'accueil.



REGLEMENT INTERIEUR ACCUEILS EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE ANNEE 2025-2026

L'accueil périscolaire est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de **7h30 à 8h20** et de **16h15 à 19h** le soir.

Le mercredi de 7h30 à 19h plusieurs modes d'accueil vous sont proposés (voir rubriques tarifs)

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert de **7h30 à 18h30** la **première semaine uniquement** pendant les petites vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne.

L'été : en juillet et fin août.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires

Pour nous joindre : 05-46-56-27-49 periscolaire.cantine@thaire.fr



La MSA et la CAF nous apportent un soutien financier

